

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-056

**Programme Action des Collectivités Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique (ACTEE)**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Renée THOMAS À Jeanine FAVRE SECOND, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone **pour les bâtiments publics en France métropolitaine.**

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+ (PRO-INNO-66), troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

Des financements pour les études et pour les actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sont ainsi disponibles et sont cumulables avec d'autres dispositifs.

Le délai de réalisation du programme « ACTEE+ » s'étend de septembre

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est déjà candidate et intègre le groupement coordonné par le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) pour permettre de bénéficier de cet Appel à Projet pour son patrimoine bâti et celui des seize communes du territoire.

Le SEV 84 regroupe l'ensemble des candidatures pour les EPCI du Vaucluse et les communes gardoises du Grand Avignon (entente avec le SMEG). Le Grand Avignon fera le lien entre le SEV et les 16 communes, en coordonnant techniquement les projets et distribuant les financements (2023 à 2026).

Par conséquent, pour bénéficier des financements, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon candidate, s'engage à réaliser les études correspondants (audits, prestations de maîtrise d'œuvre, SDIE et autres) afin de mettre en œuvre sa stratégie de rénovation énergétique globale et efficace des bâtiments.

Pour rappel, lors de la saison 1 (dépôt le 25 juillet 2023) : la 1^{ère} candidature ACTEE a concerné Le Pontet, Sauveterre, Velleron, Saze et les services techniques du Grand Avignon.

La ville de Morières-lès-Avignon peut se positionner sur la saison 2 (dépôt le 3 novembre 2023). En effet, en plus des collectivités précédentes, le programme ACTEE est proposé à toutes les autres communes du Grand Avignon.

Vous êtes invités à vous prononcer à ce sujet.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **VALIDE** la candidature de la ville de Morières-lès-Avignon en lien avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et le Syndicat d'Energie Vauclusien
- **SOLLICITE** auprès du Grand Avignon une aide financière au FNCCR, afin de réaliser le programme d'actions sur son propre patrimoine bâti
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente délibération notamment

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 27/09/2023

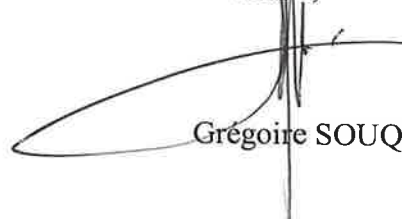
La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

